



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E152019

VALABLE JUSQU'AU 02/02/2024

ÉDITÉ LE 02/10/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/05/2009

Forme juridique : SARLU

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BAYONNE 51342161000025

Siret : 513 421 610 00025

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : RSI

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 164128730 R 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 164128730 R 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2022

Raison sociale : GOMEZ ANTHONY

42 AVENUE SOPITENIA  
64500 CIBOURE

Téléphone : 06 68 35 16 64

Portable : 06 68 35 16 64

Site Internet :

E-mail : gomez64anthony@gmail.com

Responsabilité légale :

GOMEZ ANTHONY YVES YONNY GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133 PROB	Installation de chauffe-eau thermodynamique	10/02/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	23/09/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	02/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/02/2022

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	23/09/2021
o Poêle ou insert bois	23/09/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	10/02/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	10/02/2022

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE PAU  
TECHNOPOLE HELIOPARC  
2 AVENUE PIERRE ANGOT  
CS 8011  
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.